

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 8–11 novembre 2010

## RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du  
jour

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2010/10-C/7**  
24 septembre 2010  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2010 — MALAWI 200087

### Assistance aux réfugiés

Nombre de bénéficiaires	38 200 (moyenne annuelle)
Durée du projet	36 mois (1 <sup>er</sup> janvier 2010–31 décembre 2012)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	9 186 tonnes
<b>Coût (dollars É.-U.)</b>	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	4 529 235
Coût total pour le PAM	8 793 671

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODJ\*: M. M. Darboe tél.: 066513-2201

Attaché de liaison principal, M. T. Lecato tél.: 066513-2370  
ODJ:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe, orientale et centrale)

## RÉSUMÉ

1. Depuis de nombreuses années, le Malawi accueille des réfugiés en provenance de pays limitrophes, principalement le Rwanda, la République démocratique du Congo et le Burundi. Le PAM fournit une assistance alimentaire aux réfugiés depuis 2002: il l'a d'abord fait par l'intermédiaire de l'opération d'urgence 10152 puis, de 2004 à décembre 2009, à la faveur de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10309.
2. L'IPSR 200087, qui fait suite à celle-ci, vise à fournir une assistance alimentaire aux réfugiés en procédant à des distributions générales de vivres dans le camp de réfugiés de Dzaleka et le centre de transit de Karonga. Elle vise également à enrayer le déboisement massif aux alentours du camp de Dzaleka, dû au fait que la population du camp utilise beaucoup de bois comme combustible pour la cuisson des aliments.
3. L'IPSR se déroulera sur deux années, et son coût est estimé à 8,8 millions de dollars É.-U. Il faudra 9 186 tonnes de produits alimentaires, dont 8 391 tonnes seront destinées aux réfugiés et 795 tonnes aux activités Vivres pour la création d'avoirs ciblant les communautés avoisinantes.
4. Selon une récente mission d'évaluation conjointe et une enquête sur la sécurité alimentaire, les denrées alimentaires fournies par le PAM représentent jusqu'à 75 pour cent de la consommation alimentaire des réfugiés, ce qui montre que les réfugiés sont énormément tributaires de l'assistance extérieure. Les restrictions imposées par le Gouvernement s'agissant des déplacements, de l'intégration et de l'obtention d'un emploi salarié ont limité les possibilités pour les réfugiés de devenir plus autonomes.
5. L'objectif général de l'IPSR est de parvenir à assurer et à préserver la sécurité alimentaire des réfugiés installés dans les camps officiellement désignés, tout en protégeant l'environnement et les moyens de subsistance des communautés voisines. Cette opération cible les ménages exposés à l'insécurité alimentaire.
6. Les objectifs spécifiques de l'IPSR sont notamment les suivants:
  - a) permettre aux réfugiés concernés d'accéder régulièrement et de manière adéquate à la nourriture;
  - b) remettre en état, préserver et, dans la mesure du possible, mettre en valeur l'environnement naturel; et
  - c) répondre aux besoins des communautés voisines pour lesquelles la présence des réfugiés peut avoir des conséquences préjudiciables.Ces objectifs sont conformes aux Objectifs stratégiques 1 et 2 du PAM, qui consistent respectivement à sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence, et à prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets.
7. Vers la fin de l'année 2009, la population de réfugiés était estimée à 12 600 personnes, mais du fait de l'afflux d'éthiopiens et de Somaliens au Malawi, le nombre de réfugiés devrait augmenter et atteindre en moyenne 14 000 personnes par an au cours des trois prochaines années.

8. Un accord tripartite conclu entre les Gouvernements malawien et rwandais et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a permis de faciliter le rapatriement de réfugiés rwandais. Néanmoins, la plupart des réfugiés rwandais ne sont pas prêts à faire volontairement la démarche de se rapatrier. Si le nombre de réfugiés rapatriés augmente, le PAM reverra en conséquence les besoins alimentaires.
9. Le PAM continuera à appuyer la campagne menée par le Haut Commissariat en vue d'obtenir la modification de la législation actuelle, qui restreint les droits et les prérogatives des réfugiés. Le Gouvernement malawien n'étant pas favorable à l'octroi de la citoyenneté aux réfugiés qui souhaitent s'installer au Malawi, la naturalisation n'est pas une option.